

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DREUX

ARRÊTÉ N°DEC2026-018

Direction des Affaires Juridiques, Assemblées, Commande Publique,  
Citoyenneté et Guichet Unique

Le Maire de la ville de Dreux, Conseiller régional,

**VU** l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 10, qui permet au Maire de prendre toute décision concernant l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros,

**VU** la délibération n° 2022-215 Conseil municipal du 13 décembre 2022 donnant délégation de pouvoirs au Maire et en cas d'absence ou d'empêchement à un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** que l'organisation du Conseil municipal se fait de manière dématérialisée, et qu'à ce titre l'ensemble des élus membres du Conseil municipal ont été doté chacun d'une tablette tactile de marque Apple, modèle A2198 iPad de 7<sup>ème</sup> génération, d'un ordinateur portable parmi les modèles DELL LATITUDE 9410, HP Probook G9, Macbook Pro 16 ainsi que d'un téléphone de marque Apple, modèle iPhone 11 Pro.

**CONSIDÉRANT** que ces appareils ont été acquis il y a 5 ans, et que l'ensemble du matériel des élus sera intégralement renouvelé du fait du renouvellement du Conseil municipal et de l'obsolescence de ces appareils,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : Sont cédés les tablettes tactiles de marque Apple, modèle A2198 iPad de 7<sup>ème</sup> génération, les ordinateurs portables parmi les modèles DELL LATITUDE 9410, HP Probook G9, Macbook Pro 16, et les téléphones de marque Apple, modèle iPhone 11 Pro, aux élus membres du Conseil municipal disposant d'un tel matériel,

**ARTICLE 2** : La cession de ces appareils se fera au prix du montant de la valeur vénale résiduelle de ces appareils, estimée à :

- 200 euros la tablette tactile de marque Apple, modèle A2198 iPad de 7<sup>ème</sup> génération,
- 250 euros l'ordinateur portable de marque DELL LATITUDE 9410,
- 150 euros l'ordinateur portable de marque HP Probook G9
- 500 euros l'ordinateur portable de marque Macbook Pro 16
- 150 euros le téléphone de marque Apple, modèle iPhone 11 Pro

**ARTICLE 3** : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public Assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 26 MARS 2026

Le Maire,  
Conseiller régional,  
  
Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire  
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le  
Notification le